

L'assistant de votre cours, et le suivi de ce que vos élèves en font

1cours1bot permet à un enseignant de construire un assistant à partir de son propre cours, de le mettre entre les mains de ses élèves et de voir ce qu'ils en font. Il est conçu par des enseignants, édité en France, et se commande comme une fourniture pédagogique.

POUR L'ENSEIGNANT

Un assistant sur son cours.

Il dépose ses documents, ou décrit l'assistant voulu à un copilote. L'assistant répond à partir du cours et reste dans son cadre.

Trois formes d'assistant.

Questions-réponses, exerciceur qui guide sans donner la réponse, parcours scénarisé préparé à l'avance.

Des ressources en un clic.

QCM, vrai/faux, flashcards et cartes mentales, sans limite de génération, à joindre à l'assistant.

Le suivi.

Conversations et statistiques par classe : l'enseignant voit où les élèves butent.

POUR L'ÉTABLISSEMENT

Un usage encadré.

L'IA reste sous la main du professeur, dans l'esprit du cadre d'usage de l'IA en éducation (juin 2025).

Des données protégées.

Éditeur français, application hébergée en France, traitements dans l'Union européenne*. Registre des traitements et analyse d'impact communiqués sur demande.

Dans l'ENT.

Accès par le médiacentre, via le GAR, sur demande : aucun mot de passe de plus pour les élèves.

Sans installation.

Navigateur, ordinateur, tablette ou smartphone. Gratuit pour les élèves.

TARIFS (GRILLE DE MARS 2026)

Licence établissement tous les enseignants en premium, exercices inclus

Moins de 500 élèves	600 € par an
De 500 à 1 000 élèves	1 200 € par an
Plus de 1 000 élèves	2 000 € par an

Pack de 10 licences individuelles pour expérimenter, déduit d'une licence établissement la même année 640 € par an

Licence individuelle un enseignant 80 € par an, ou 10 € par mois

Prix en euros, TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Pour essayer : 3 mois premium offerts à tout nouvel enseignant, sans engagement.

COMMANDER

1 Devis sur simple demande à contact@1cours1bot.fr.	2 Bon de commande signé du chef d'établissement.	3 Activation des comptes à la date choisie.	4 Facture déposée sur Chorus Pro, paiement à 30 jours.
--	--	---	---

Dépense imputable sur les crédits pédagogiques de l'établissement (article L. 211-8 du code de l'éducation). Sous le seuil de dispense de procédure (60 000 € HT depuis le 1er avril 2026), la commande se passe de gré à gré, sans mise en concurrence.